

Pétrole et gaz du Canada—Loi

d'experts-conseils établi par la firme Frost and Sullivan Inc. de New York. Cette firme évalue le risque politique que présentent divers pays du monde pour informer ses clients. Il s'agit d'un ouvrage fort intéressant qui évalue les divers pays, classés par ordre alphabétique. Il évalue des facteurs tels que la probabilité d'un changement de régime, celle de troubles politiques, d'expropriation et de restrictions sur le rapatriement des capitaux. L'ouvrage donne également un résumé des risques politiques.

La colonne des expropriations est vraiment intéressante. Nous y trouvons par exemple les probabilités d'expropriation exprimées comme suit en pourcentage: l'Algérie, 24 p. 100; l'Argentine, qui n'est pas un pays démocratique, 15 p. 100; l'Australie, 14 p. 100; l'Autriche, 10 p. 100; la Belgique, 10 p. 100; la Bolivie, 18 p. 100; le Brésil, 20 p. 100 et le Canada, 24 p. 100. La probabilité d'une expropriation est exactement la même au Canada qu'en Algérie. La liste continue: au Chili, 10 p. 100; en Chine, 23 p. 10 et en Colombie, 10 p. 100.

On trouve ensuite un pays où la probabilité d'expropriation est plus élevée qu'au Canada, à savoir la République dominicaine où le chiffre est de 34 p. 100. Vient ensuite l'Équateur avec probabilité d'expropriation de 24 p. 100, exactement la même qu'au Canada; en Égypte, le risque est également de 24 p. 100. Au Salvador, la probabilité d'expropriation est plus forte qu'au Canada; on la chiffre ici à 58 p. 100. Vient ensuite la Finlande où le risque est de 10 p. 100, et la France avec 22 p. 100. Ce dernier chiffre est intéressant. La France vient d'élire un gouvernement socialiste qui exproprie toutes les banques. Le Canada, qui est censé avoir un gouvernement démocratique qui ne jure que par la libre entreprise—c'est du moins ce que l'on prétend—a un facteur de risque de 24 p. 100. En Inde, ce facteur est de 19 p. 100 et en Indonésie, de 22 p. 100. On juge donc que le risque politique d'expropriation est plus élevé au Canada qu'en Indonésie et que dans tous ces autres pays.

Je pourrais poursuivre indéfiniment. Si l'on regarde les pays démocratiques d'une part et les pays totalitaires, qu'ils soient de gauche ou de droite, d'autre part, le Canada est invariablement en tête de liste. Je me suis entretenu avec des associés de la firme Frost and Sullivan, mais ils n'ont pas été en mesure de me citer un seul exemple, nulle part dans le monde libre, d'un gouvernement démocratique qui ait exproprié des propriétés privées sans compensation.

Le secrétaire parlementaire a bien affirmé qu'à la suite d'instances qui lui ont été faites, le gouvernement avait apporté certains changements prévoyant le versement d'une indemnisation pour les biens expropriés. Cette indemnisation serait de l'ordre de 250 p. 100 des investissements actuels, mais elle sera versée à même les recettes futures. Je le répète, elle sera versée à même les recettes futures. Voilà une belle astuce. Les députés néo-démocrates diront que 250 p. 100, c'est scandaleux, que c'est beaucoup trop.

M. Waddell: Absolument.

M. Andre: Mais quiconque examine ces chiffres de près constate que la valeur actuelle de ce versement, d'après une évaluation que j'ai lue, est de 5 ou 7 p. 100. C'est-à-dire 5 à 7 p. 100 de la valeur réelle. Selon une autre estimation faite par une compagnie, ce montant serait plus près de 1 ou de 2 p. 100 de la valeur réelle. Personne ne prétend qu'il représente plus de 6 ou 7 p. 100. On dit que tout au plus la valeur actuelle de ce

futur paiement est peut-être de 6 ou 7 p. 100 au maximum. Par conséquent, on ne peut plus parler de confiscation totale. Le gouvernement va donner aux détenteurs de ces actifs tout au plus 7 p. 100 de ce que ces actifs valent en dollars d'aujourd'hui. C'est du vol. Comme je le dis, aucun autre pays démocratique ne souscrit à ces pratiques, qui sont carrément du vol sans compensation. Je trouve cela honteux. Peut-être la fuite des capitaux hors du Canada est-elle davantage attribuable à cela qu'à toute autre cause.

Un gouvernement qui confisquerait des biens privés sans en dédommager les propriétaires n'aurait aucun scrupule à exercer un contrôle des devises ou à construire l'équivalent d'un mur de Berlin pour garder le capital au Canada. Il est évident que la même mentalité qui peut justifier la confiscation de biens privés peut également justifier un tas de choses. Les gens que cette situation préoccupe en profitent pour sortir leur argent du pays. Ils le font à raison de 10 milliards de dollars cette année. Si le ministre du Logement s'intéressait réellement aux pauvres citoyens qui doivent renouveler leur hypothèque à des taux d'intérêts si élevés, il exigerait que le ministre de l'Énergie mette un terme à cette situation absurde. Après tout, c'est le ministre du Logement qui paie les pots cassés, sur le plan politique. Les taux d'intérêts sont de 3 ou 4 p. 100 plus élevés qu'ils ne devraient l'être. Les gens doivent se résigner à payer ces taux pour leur hypothèque. Le ministre du Logement doit participer à des réunions à Londres et ailleurs et c'est lui que l'on accuse alors que ce devrait être le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), qui a adopté une politique responsable de ces taux d'intérêts élevés. Rien ne saurait justifier une confiscation semblable.

Le secrétaire parlementaire a déclaré que l'intérêt que retire la Couronne des gisements n'est pas une manne. La loi dit qu'il s'agit d'un intérêt différé or, différer l'intérêt signifie en jargon juridique «obtenir ce qu'on veut sans bourse délier». Il s'agit d'un intérêt différé. En d'autres termes, on a un intérêt dans une entreprise et on le fait payer par ses associés. Ce n'est que lorsque la production commence que le gouvernement accepte d'assumer les frais. C'est ce que fait Petro-Canada. A ce stade, n'importe qui pourrait assumer ces obligations et payer son écot. A ce stade, il y a de l'argent qui rentre. A ce stade, Harvie André qui n'a pratiquement aucun avoir, pourrait se présenter dans une banque et emprunter les centaines de millions de dollars nécessaires au financement de sa part, car nous pourrions avoir des garanties de rentrées et nous pourrions commencer à produire. Il y aura de l'argent pour servir la dette et rembourser le prêt. Il est encore absurde de la part du secrétaire parlementaire de dire que le gouvernement ou Petro-Canada paient leur écot. Ce n'est pas le cas, monsieur l'Orateur.

● (1720)

Je voudrais également m'arrêter sur les remarques du secrétaire parlementaire du ministre des Finances. Ce dernier a nié à la Chambre vendredi dernier les déclarations des porte-parole de son parti selon lesquelles l'argent, l'équipement, le personnel, les plates-formes et que sais-je, tout cela quittait le pays. Il nous a demandé d'en apporter la preuve. Je voudrais citer ses remarques. Il a rapporté un extrait d'un article extrait du *Financial Post*—puis il a dit ceci:

A mon avis, rien dans ce texte n'indique que le Programme énergétique national chasse les petites sociétés canadiennes hors du pays. D'après moi, le